

RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2013 B 07383

Numéro SIREN : 750 070 005

Nom ou dénomination : A.E.P.

Ce dépôt a été enregistré le 10/07/2019 sous le numéro de dépôt 24418

1

BILAN SIMPLIFIÉ

N° 2033-A-SD 2019
GREFFE TRIBUNAL DE
COMMERCE DE NANTERRE

10 JUL. 2019

Neant

DEPOT N° 24 418

Désignation de l'entreprise AEP
Adresse de l'entreprise 67 AVENUE DE BUZENVAL 92500 RUEIL MALMAISON

SIREN 7 5 0 0 7 0 0 0 5

Durée de l'exercice en nombre de mois* 1 2
Durée de l'exercice précédent* 1 2

				Exercice N clos le	
				3 1 1 2 2 0 1 8	
ACTIF		Brut 1	Amortissements-Provisions 2	Net 3	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	010	012		
	Fonds commercial *				
	Autres *	014	016		
	Immobilisations corporelles *	028	030	8 056	13 526
	Immobilisations financières * (1)	040	042		328
Total I (5)		044	048	8 056	13 854
ACTIF CIRCULANT	STOCKS				
	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052		7 892
	Marchandises *	060	062		
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	066		
	Créances Clients et comptes rattachés *	068	070		19 236
	(2) Autres* (3)	072	074		1 775
	Valeurs mobilières de placement	080	082		
	Disponibilités	084	086		29 140
	Charges constatées d'avance*	092	094		
	Total II	096	098		58 042
Total général (I + II)		110	112	8 056	71 897
PASSIF				Exercice N	NET
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*		120		5 000
	Écarts de réévaluation		124		
	Réserve légale		126		500
	Réserves réglementées*		130		
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants*)		131		
	Report à nouveau		134		14 740
	Résultat de l'exercice		136		3 693
	Provisions réglementées		140		
	Total I		142		23 932
	Total II		154		
DETTES (4)	Provisions pour risques et charges		156		13 165
	Emprunts et dettes assimilées		164		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		166		9 202
	Fournisseurs et comptes rattachés*		169	6 892	20 414
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)		172		5 182
	Produits constatés d'avance		174		
	Total III		176		47 964
Total général (I + II + III)			180		71 897
RENOUVOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4) Dont dettes à plus d'un an	195	
	(2) Dont créances à plus d'un an	197	(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182	12 563
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184	

Certifié conforme
à l'original
LE PRESIDENT

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n°2033-NOT.

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise AEP

Néant ☐ *

A — RÉSULTAT COMPTABLE

Formulaire déposé
au titre de l'IR

018

Exercice N clos le
13 11 2011

PRODUITS D'EXPLOITATION

Ventes de marchandises*		209		210	
Production vendue	Biens	215		214	
	Services*	217		218	100 780
Production stockée*	(Variation du stock en produits intermédiaires produits finis et en cours de production)				222
Production immobilisée*				224	
Subventions d'exploitation reçues				226	
Autres produits				230	1 191
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)				232	101 971

CHARGES D'EXPLOITATION

Achats de marchandises* (y compris droits de douane)				234	
Variation de stock (marchandises)*				236	
Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)				238	30 518
Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*				240	(168)
Autres charges externes* :	(dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)				242
Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)				244
Rémunérations du personnel*				250	26 887
Charges sociales (cf. renvoi 380)				252	12 563
Dotations aux amortissements*				254	2 822
Dotations aux provisions				256	
Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger*	259		262	1 191
	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260			
Total des charges d'exploitation (II)				264	94 988

1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)

Produits financiers (III)	280		Charges financières (V)		270	6 983
Produits exceptionnels (IV)					294	139
Charges exceptionnelles (VI)					290	
	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	347			300	2 500
	dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	348				
Impôts sur les bénéfices* (VII)					306	652

2 - BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I+III+IV) — Charges (II+V+VI+VII)

					310	3 693
--	--	--	--	--	-----	-------

B — RÉSULTAT FISCAL

Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col.2

Rémunérations et avantages personnels non déductibles*		312	3 693	314	
Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		316			
Provisions non déductibles*		318			
Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)		322			
Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247			324	652
écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM*	248			330	
Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option	(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	249		251	
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998	
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999	

Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997	
Entreprises nouvelles (44. sexies)	986	ZFU-TE (44. octies et octies A)	987		342
Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981	JEI (44. sexies A)	989		
ZRD (44. terdecies)	127	ZRR (44. quindécies)	138		
Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)	991	Pôles de compétitivité hors CICE (art. 44 undécies)	990		
ZFA (44. quaterdecies)	345	Investissements outre-mer	344		
Bassins urbains à dynamiser - BUD (art. 44 sexdecies)			992		
Dont divers					
Créance due au report en arrière du déficit			346		350
Déduction exceptionnelle (Art 39 decies)			655		

RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS

Bénéfices col.1
Déficit col.2

Déficit de l'exercice reporté en arrière *		352	4 345	354	
Déficits antérieurs reportables : *		356			
dont imputés sur le résultat :				360	

RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS

Bénéfices col.1
Déficit col.2

		370	4 345	372	
--	--	-----	-------	-----	--

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD

AEP

L'exercice clôturé au 31/12/2018 présente un montant total du bilan de 71 897 € et dégage un résultat de + 3 693 €.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- importance relative
- continuité d'exploitation
- permanence des règles et méthodes d'un exercice à l'autre

Les nouvelles règles issues :

- des règlements CRC 2002-10 (du 12 décembre 2002) et 2003-07 (du 12 décembre 2003) sur les amortissements et les dépréciations,
 - du règlement CRC 2004-06 (du 23 novembre 2004) relatif à la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs,
- ont été mises en application pour la première fois au titre de l'exercice ouvert en 2005, ce qui constitue un changement de méthode comptable.
- Le cas échéant, les mesures de simplification visant les petites entreprises ont été appliquées.
- La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Evènements significatifs :

- de l'exercice : Néant
- postérieurs à compter de la clôture : Néant

Immobilisations corporelles :

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition, frais accessoires directement attribuables inclus, après déduction des RRR et escomptes obtenus.

Les droits de mutation, honoraires, commissions et frais d'actes sont inclus ou comptabilisés en charges.

Après examen du fichier des immobilisations, les composants, bien qu'identifiés, n'ont pas une durée d'utilisation sensiblement différente de celle de l'immobilisation principale, ni une valeur significative. De ce fait, ces éléments n'ont pas fait l'objet d'une décomposition.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés en fonction de la durée de vie prévue, celle-ci étant comparable à la valeur d'usage. En tant que besoin, la valeur résiduelle est déduite de la base amortissable.

Stocks :

Les stocks sont évalués suivant la méthode « premier entré-premier sorti ».

Le prix d'achat comprend les droits de douanes et les taxes non récupérables et est diminué des escomptes de règlement.

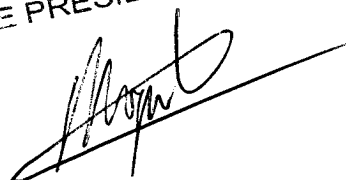
Créances :

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Divers :

Néant

Certifié conforme
à l'original
LE PRESIDENT



COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste) N° 2033-B-SD
RÉSULTAT FISCAL - RÉINTÉGRATIONS
Détail du poste "Divers"

Désignation de l'entreprise AEP

[illegible]

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste) N° 2033-B-SD
RÉSULTAT FISCAL - DÉDUCTIONS
Détail du poste "Divers"

Désignation de l'entreprise AEP

[illegible]

Désignation de l'entreprise : AEP										Néant ☐ *	
I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406			
	Autres	410		412		414		416			
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426			
	Constructions	430		432		434		436			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446			
	Installations générales, agencements divers	450	6 950	452		454		456	6 950		
	Matériel de transport	460		462	12 235	464		466	12 235		
	Autres immobilisations corporelles	470	2 397	472		474		476	2 397		
Immobilisations financières		480	100	482	228	484		486	328		
TOTAL		490	9 447	492	12 463	494		496	21 911		
II	AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES											
Immobilisations incorporelles		500		502		504		506			
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516			
	Constructions	520		522		524		526			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536			
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540	3 481	542	993	544		546	4 474		
	Matériel de transport	550		552	1 618	554		556	1 618		
	Autres immobilisations corporelles	560	1 753	562	212	564		566	1 965		
TOTAL		570	5 234	572	2 822	574		576	8 056		
III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES										
(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)											
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	
Immobili- sations	Valeur d'actif *	Amortissements*	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values						
					Court terme*	Long terme					
						19% ⑥	15% ou 12,8% ⑦	0% ⑧			
①	②	③	④	⑤	⑥	⑦	⑧				
1											
2											
3											
4											
5											
6											
7											
8											
9											
10											
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589			
Plus-values taxables à 19% (1)		579	Régularisations		590	583	594	595			
Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art 39 terdecies).						591					
TOTAL					596	585	597	599			

Désignation de l'entreprise : AEP

Néant ☐ ***I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES**

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600	602	604	606
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601	603	605	607
	Autres provisions réglementées*	610	612	614	616
Provisions pour risques et charges		620	622	624	626
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630	632	634	636
	Sur stocks et en cours	640	642	644	646
	Sur clients et comptes rattachés	650 1 190	652	654 1 190	656
	Autres provisions pour dépréciation	660	662	664	666
TOTAL		680 1 190	682	684 1 190	686

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations	Reprises
Immob. incorporelles	700	705
Terrains	710	715
Constructions	720	725
Inst. techniques mat. et outillage	730	735
Inst. générales, agen- cements amén. div.	740	745
Matériel de transport	750	755
Autres immobilisa- tions corporelles	760	765
TOTAL	770	775

**C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER
NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT**

(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982
Déficits imputés	983
Déficits reportables	984
Déficits de l'exercice	860
Total des déficits restant à reporter	870

III DÉFICITS PROVENANT DE L'APPLICATION DU 209C

Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	995
Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)	996

IV DIVERS

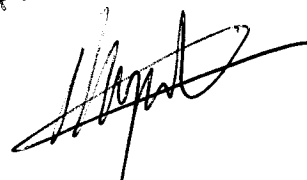
Primes et cotisations complémentaires facultatives	381
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *	380
N° du centre de gestion agréé	388
Montant de la TVA collectée	374 12 376
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378 8 287
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

A.E.P. SASU
67 avenue de Buzenval
92500 RUEIL MALMAISON
RCS Nanterre 750 070 005
Au capital de 5 000 €

Certifié conforme
à l'original
LE PRESIDENT



PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT SOUMISE A L'ASSEMBLEE

L'assemblée générale décide d'affecter comme suit le bénéfice de l'exercice clos le 31.12.2018 qui est de 3 693 € :

Bénéfice.....	+ 3 693 €
+ report à nouveau	+ 14 740 €
	—————

Soit un résultat de	+ 18 433 €
---------------------------	------------

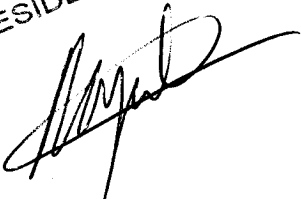
Que nous proposons d'affecter comme suit :

. A la réserve légale.....	
. Le solde au report à nouveau.....	+ 18 433 €
. Distribution de dividendes.....	

(Extrait du rapport de gestion)

A.E.P. SASU
67 avenue de Buzenval
92500 RUEIL MALMAISON
RCS Nanterre 750 070 005
Au capital de 5 000 €

Certifié conforme
à l'original
LE PRESIDENT



DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter comme suit le bénéfice de l'exercice clos le 31.12.2018 qui est de 3 693 € :

Bénéfice.....	+ 3 693 €
+ report à nouveau	+ 14 740 €
	—————
Soit un résultat de	+ 18 433 €

Que nous proposons d'affecter comme suit :

. A la réserve légale.....	
. Le solde au report à nouveau.....	+ 18 433 €
. Distribution de dividendes.....	

Dividendes distribués au cours des 3 derniers exercices :

Exercices	Distribution nette	Abattement
2015	NEANT	NEANT
2016	6 000 €	(avec abattement de 40 %)
2017	NEANT	NEANT

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.